



Rénumération Apprentissage ConvCollective Transport et Logistique

Par Titi10_

Bonjour,

Je viens de trouver un contrat d'alternance et nous n'avons pas encore évoqué la rémunération.

Est-il possible de trouver sur internet la rémunération minimum pour un apprentissage dans une entreprise de Transport et Logistique ? Je sais que les Conventions Collectives sont parfois plus avantageuses que les salaires minimums légaux. Or je n'arrive pas à trouver, dans la CC il est juste indiqué :

"Les contrats d'alternance (apprentissage et professionnalisation) sont hors grille." avec un renvoi sur des articles de loi pour des apprentis de + de 26ans or j'en ai 21.

Voici la référence du texte que j'ai trouvé :

Convention collective nationale des opérateurs de voyages et des guides du 19 avril 2022 - Étendue par arrêté du 22 sept. 2023 JORF 14 octobre 2023

Étendue par arrêté du 22 sept. 2023 JORF 14 octobre 2023
Chapitre IV Classifications et rémunérations (Articles 11.1.1)

Merci d'avance de votre aide !